

Et si on permettait la participation

Sommaire

- Les enjeux d'un pôle éducatif interministériel P.2
- Empowerment: réflexion, formation, actions ! P.3
- Militons pour l'animation et l'Education populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Education Populaire. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

De plus en plus nous avons l'impression d'être dans un pays où l'on n'est pas écouté, pas entendu. Certains considèrent que c'est la source première de la montée du Front National. Pourtant la loi et ses textes d'applications obligent à la participation dans de nombreux cas. Ainsi, la Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et signée par la France le 26 janvier 1990. Elle prévoit dans son article 12 que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. ». Or paradoxalement, si la société demande aux enfants de s'affirmer, de s'engager, l'école ne leur apprend pas à prendre la parole, à construire leur propre pensée. Et si on permettait la participation en France : à l'école, dans les conseils citoyens, dans les comités d'usagers des missions locales, etc.

Si on prend l'échelle de Hart (échelle qui montre comment passer de la manipu-

lation des enfants - stade 1- à un projet initié par des enfants et une décision prise en accord avec les adultes - stade 8) sur la participation, on peut observer selon le niveau : de la manipulation, de la participation « décorative », de la participation symbolique, de la consultation, ou enfin des projets initiés par les enfants, avec des décisions prises conjointement avec les adultes.

Les politiques publiques se donnent de plus en plus pour injonction de « faire participer », mais beaucoup d'agents publics ne savent pas faire. Nous disposons dans l'animation et l'éducation populaire d'une expertise pour permettre une réelle participation. Le contexte aujourd'hui est plus favorable que jamais. Il est temps de permettre le partage du pouvoir avec les citoyens avant que les extrêmes ne s'en emparent...



Patrice Weisheimer
Secrétaire général
du SEP UNSA

SEP-UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
<http://sep.unsa-education.org>
Tél : 06 09 82 04 08

INFO

Une nouvelle section aux Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEF)

Mardi 4 novembre 2014 les EEF ont procédé à leurs élections des représentants du personnel pour la délégation unique du personnel. Grâce à une campagne rondement menée par la section SEP-UNSA EEF, nous sommes heureux de compter 2 élus titulaires et 2 élus suppléants de plus dès le premier tour. Le second tour aura lieu la fin du mois pour élire les suppléants du 1er collège.

Si comme les EEF vous souhaitez monter une section syndicale et développer un syndicalisme de propositions et de co-construction, alors contactez-nous!

+ d'infos : Marie BAGGIO
06.63.04.20.92
marie.sep.unsa@gmail.com

Les enjeux d'un pôle éducatif interministériel

Le 23/10 à Bordeaux et le 27/10 à Lyon, le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a été interpellé par des militants du SEP-UNSA. L'objectif, lui rappeler les enjeux d'un pôle éducatif.



actuelle ne permet pas de mettre en œuvre opérationnellement les orientations politiques des ministres en charge de la Jeunesse et des Sports.

Et qu'en dit le ministre M. Kanner?

En juillet dernier, Mme Najat Vallaud Belkacem, alors ministre de la Jeunesse, et des Sports, avait accepté de travailler sur ce sujet. Lors du remaniement, le dossier a dû partir vers l'Education Nationale sans laisser de trace car si M. Lejeune (Directeur de cabinet au ministère EN) était le 11 septembre lors d'un rendez-vous avec UNSA Education plutôt favorable à un rapprochement, le 30 septembre, la même délégation a eu un rendez-vous avec Mireille Gauzière, conseillère sociale de M. Kanner qui a précisé que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Pourtant, M. Lejeune avait proposé de faire partir une lettre de mission pour proposer un rapport d'inspection général commun définissant les conditions techniques à la mise en œuvre du pôle interministériel éducatif.

Malheureusement, M. Kanner ne semble saisir ni les enjeux, ni même souhaiter aborder le sujet. Pourtant, ce rapport pourrait permettre au ministre de la Jeunesse de déterminer les conditions nécessaires à maintenir un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice.

Après 6 ans de RGPP/MAP, les personnels de Jeunesse et Sports sont usés par une administration harcelante qui méconnaît ses missions techniques et pédagogiques. Les partenaires publics se sentent parfois désœuvrés. Des politiques transversales nécessitent plus de cohésion. Il est temps de construire.

+ d'info:

Patrice Weisheimer

Secrétaire Général

sep.sg@unsa-education.org

La DRH des ministères dits sociaux n'est "plus en capacité de gérer"

L'intersyndicale UNSA-FSU-CGT-FO a porté ce mandat de pôle interministériel éducatif et la sortie de la DRH des ministères sociaux au ministre. La CFDT a précisé de son côté qu'elle n'était pas hostile à la DRH actuelle.

Pour l'UNSA, la DRH des ministères dits sociaux ne reconnaît pas les spécificités, missions, et conditions d'exercice des agents de Jeunesse et Sports. De plus, elle s'est même vue dans l'obligation d'avouer qu'elle n'était « plus en capacité de gérer tout ce que lui demandent les différents ministres ».

La DRH Education sera plus facilement en capacité de comprendre la culture professionnelle des agents de jeunesse et sports qui ont des pratiques de terrain, d'analyse et de conseil sur les questions techniques et pédagogiques. Les arbitrages en matière de politiques publiques se feront de manière cohérente

et l'action éducative au sens large (animation et éducation populaire incluse) ne se traduira pas par l'action sociale.

Un pôle éducatif pour une cohérence éducative

Il y a de nombreux dossiers transversaux : rythmes éducatifs, PEDT, Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, Formation - certification, etc.

Une coordination organisée reconnaissant l'identité de chaque ministère et la particularité de celui de Jeunesse et Sport permettrait de situer plus clairement les missions éducatives, d'améliorer la coordination du travail sur les territoires au profit des partenaires associatifs et publics, de mutualiser les moyens et de situer l'animation dans un secteur protégé des coupes budgétaires. A côté de "l'ogre" Education Nationale, nous avons besoin d'un ministre fort qui a la main sur son ministère et qui défend les missions et les personnels qui travaillent à leur réussite. L'organisation

Empowerment : réflexion, formation, actions !

Suite à notre participation au forum du 9 et 10 octobre sur l'empowerment, forum qui a soldé l'étape 1, nous entamons en janvier l'étape 2 de notre processus de renouveau démocratique au SEP-UNSA.

L'Empowerment (le pouvoir d'agir) se décline sous plusieurs formes. Compte tenu de notre statut et de nos mandats, le SEP a choisi de s'orienter vers deux méthodes à expérimenter :

- l'union organising,
- le community organising.

Étape 2: l'Union organising

Dés 2015, le SEP-UNSA va lancer de nouvelles méthodes et techniques d'interpellation de ses adhérents et des professionnels. En effet, avec le développement que le syndicat connaît, nous devons nous recentrer sur nos mandats et ne pas perdre de vue notre démarche démocratique et participative. Ainsi, du 21 au 22 janvier, les militants du SEP-UNSA rencontreront l'alliance citoyenne de Grenoble à Toulouse pour analyser nos pratiques syndicales. In fine, l'objectif est de renforcer nos secteurs en favorisant la communication et en fédérant les membres.

Étape 3: Le community organising

A moyen terme, nous souhaitons améliorer nos capacités d'interpellation sur les débats publics par les méthodes de

l'empowerment. Grâce à la diversité de nos militants, des actions que nous menons et de nos partenariats, nous souhaitons nous engager vers le community organising. Dans la ligne de nos mandats et de nos valeurs d'Education Populaire, il nous revient au même titre que les autres acteurs public de veiller à ce que la place des citoyens, mais également des animateurs, soit respectée et valorisée.

Au-delà d'une formation interne, le SEP-UNSA a entamé depuis quelques années une démarche d'alliance qui doit dans les années à venir porter ses fruits. Nous nous formons, nous formons, nous nous engageons et participons. Bref, nous faisons de l'Education Populaire!

+ d'info :

Patrice Weisheimer

Secrétaire Général
sep.sg@unsa-education.org

Laurence Druon

Membre de l'équipe nationale
laurence.druon@gmail.com

Le SEP à Toulouse!

À l'occasion de sa formation sur l'union organising, les secrétaires nationaux et militants actifs seront à Toulouse du 21 au 23 janvier 2014. A cette occasion, il est prévu d'organiser un temps d'échange avec des acteurs locaux. Ce temps convivial pourra se poursuivre autour d'un repas. Si vous souhaitez participer, contactez-nous!

+ d'infos : Marie Baggio

06.63.04.20.92
marie.sep.unsa@gmail.com

Élections au CEMEA

Le 12 et 13 novembre 2014, les CEMEA ont procédé à leurs élections DP au niveau des associations territoriales (AT) et CE au niveau de l'unité économique sociale nationale. Il y a 2 ans, la section SEP CEMEA s'est lancée avec une poignée de militants. Aujourd'hui, grâce à leur travail, le nombre de militants a progressé. Ainsi, le SEP a pu déposer une liste dans 4 AT et en constituer une étoffée pour les élections au CE (collège A). Félicitations à l'équipe des CEMEA ! Si vous aussi vous voulez au sein de votre association un syndicalisme participatif et de propositions, n'hésitez pas à nous contacter.

+ d'infos :

Marie Baggio

06.63.04.20.92

Marie.sep.unsa@gmail.com

Formation à la section SEP FRMJC

Le 27 et 28 novembre, la section SEP FRMJC d'Ile de France a participé à une formation sur les instances représentatives (DP, CE). Cette formation entre dans le congé de formation économique social et syndical qui permet à chaque salarié de bénéficier de 12 jours de congés payés pour se former. Au-delà de la formation, ce fut aussi un temps d'échanges et de compréhension de l'environnement professionnel.

+ d'infos :

Marie Baggio

06.63.04.20.92

Marie.sep.unsa@gmail.com

Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :
[http://fr-fr.facebook.com/
NoublionsPasLesAnimateurs](http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs)

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :
[http://sep.unsa-education.org/index.
php?option=com_content&view=article&id=431%3A
faq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1](http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1)

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : domicile : portable : professionnel :
Courriel : Secteur privé - Convention collective :
Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CT / CHS (DDI)
 RSS Elu(e) CE Autre(s) mandat(s) au titre du SEP :
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale (section) nationale (groupes thématiques)
Nom et adresse de l'employeur :
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) :

Date : Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :
SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

Grille des cotisations

Adhésion valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 27 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :
Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Retraités : 70 €, soit 23,8 € après déduction fiscale.

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Quel que soit le montant de ma cotisation 2014
 Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel :
10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre
(autorisation ci-jointe, à compléter)
 Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

Moins de 800 €	16 € soit 5 € après déduction
800-1000 €	29 € soit 10 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

